



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 11468

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de décret relatif au régime spécial de retraite du personnel des industries électriques et gazières. Alerté par les syndicats EDF-GDF, il semble que ce décret modifierait le versement des pensions de retraite délivrées par la caisse nationale des industries électriques. En effet, actuellement ce versement est servi avec un trimestre d'avance. Le projet de décret élaboré par la précédente majorité prévoit que les pensions seront désormais versées mensuellement par avance. Le système actuel de versement permet aux agents une meilleure gestion de leurs revenus et ainsi de faire face aux dépenses imprévues sans recourir aux financements bancaires. De plus, ce système, en cas de décès d'un agent, permet au conjoint survivant de bénéficier d'un trimestre d'avance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'assurer du maintien du dispositif antérieur.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11468

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6552

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)